



Titre de séjour 1 ou 2 semaines

Par **alrec75**, le **25/05/2013** à **13:24**

Bonjour

j'ai ma copine (petite amie) au philippines est j'aimerais l'inviter en vacances en france (1 semaine ou 2) mais pour obtenir visa, c'est quasiment impossible d'après ce qu'on m'a dit comment faire y a t-il des entreprises ou avocats qui peuvent se charger de cela? si oui qu'elle en est le cout?

Merci de me renseigner

Par **citoyenalpha**, le **04/06/2013** à **20:05**

Bonjour

aucune entreprise ou avocat ne pourra vous assurer l'attribution d'un visa à votre petite amie.

effectivement la demande de délivrance d'un visa court séjour pour les ressortissants philippins doit être dûment justifiée. Les risques de maintien sur le territoire sont élevés d'où la vigilance du consulat.

votre ami doit apporter la preuve de ses capacités financières à pouvoir entreprendre un voyage touristique et rassurez par les justificatifs fournis de son intention de revenir dans son pays.

Les pièces exigées sont indiquées sur le site de l'ambassade.

Les justificatifs de votre séjour aux philippines serait un plus.

En tout état de cause vous pouvez vous rendre aux Philippines quand vous le souhaitez et en fonction de vos capacités.

La délivrance des visas courts séjours dans le cas de votre petite amie est une décision discrétionnaire du consulat.

Restant à votre disposition